



BAREME DES HONORAIRES*

TRANCHE DU PRIX DE VENTE	TAUX D'HONORAIRES TTC**
0 à 100.000€	9,50%
De 100.001 à 200.000€	8,00%
De 200.001€ à 300.000€	7,00%
De 300.001€ à 500.000€	6,50%
A partir de 500.001€	6,00%

- *Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.
- Barème en vigueur au 01 avril 2018
- Montant minimum d'honoraires TTC : cinq mille euros (5.000€) (à l'exception des stationnements et garages : deux mille euros (2.000€))
- Les honoraires sont calculés sur le prix de vente et le montant est arrondi à l'euro supérieur.
- ** TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%

RH Patrimoine

Capital : Mille euros (1.000€)

RCS de BORDEAUX :

Carte professionnelle délivrée par la CCI de BORDEAUX

Transaction N° CPI